MINISTERE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

cerfa

N° 10137*02

DEMANDE D'AGREMENT D'UNE ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Articles L. 141-1 du code de l'environnement et R. 252-1 à R. 252-29 du code rural)

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

TITRE DE L'ASSOCIATION (EN TOUTES LETTRES) ET SON SIGLE LE CAS ECHEANT

|__|__|__

2. PIECES A JOINDRE

- **UNE NOTE DE PRESENTATION** de l'association indiquant le nombre des adhérents et retraçant ses principales activités au cours des trois années antérieures (pour vous aider à rédiger la note de présentation de votre association, référez vous à la notice explicative ci-jointe)
- **UNE PHOTOCOPIE DE LA DECLARATION** de l'association au journal officiel

Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle est exigée au lieu et place du journal officiel, une copie de la décision du tribunal d'instance ou de la juridiction supérieure inscrivant l'association.

- **UNE LISTE** comportant les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, au jour de la demande d'agrément, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association
- **LES PROCES VERBAUX** des assemblées générales et des conseils d'administration
- **LE RAPPORT MORAL ET LE RAPPORT FINANCIER** approuvés lors de la dernière assemblée générale. Le rapport financier doit comprendre un tableau retraçant les ressources et les charges financières de l'association ; il indique expressément le (ou les) montant (s) des cotisations demandées aux membres de l'association et le produit de ces cotisations.

3. CADRE GEOGRAPHIQUE POUR LEQUEL L'AGREMENT EST SOLLICITE *

☐ **COMMUNAL** — nom de la commune

☐ **INTERCOMMUNAL** — nom des communes

☐ **DEPARTEMENTAL** — nom du département

☐ **REGIONAL OU INTERDEPARTEMENTAL DANS LES LIMITES D'UNE REGION** — nom de la région ou des départements

☐ **INTERDEPARTEMENTAL CONCERNANT PLUSIEURS REGIONS** — nom des départements

☐ **NATIONAL**

***cochez la case correspondante**